



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 1^{er} mars 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19 h 30, le 1^{er} mars 2022
tenue par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment
quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1
Jean-François Théberge, conseiller district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Madame Sabrina Lepage, directrice générale adjointe, est
également présente et aucun citoyen n'assiste de façon virtuelle
à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives
gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la
présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens
ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente
séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Le directrice générale adjointe déclare que l'avis de convocation
pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la
loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

61-03-2022

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est
unanimentement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration de la directrice générale adjointe



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 1^{er} mars 2022

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Autorisation de dépense – Démontage sapin décoratif
6. Appui – Fonds régions et ruralité – volet 2 - CSDS
7. Période de questions
8. Levée de la séance

5. AUTORISATION DE DÉPENSES – DÉMONTAGE SAPIN DÉCORATIF

62-03-2022

Attendu qu' il y a lieu de démonter le sapin décoratif exposé devant la mairie avant la saison estivale;

Attendu la soumission reçue de la compagnie Leblanc Illuminations-Canada pour le démantèlement dudit sapin;

Sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

- D'autoriser l'octroi du mandat du démantèlement du sapin à la compagnie Leblanc Illuminations-Canada au montant de 2 167,28 \$ (taxes incluses).
- De prévoir également la réinstallation du sapin avant le 1^{er} décembre 2022 par la même compagnie.

6. APPUI – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 - CSDS

63-03-2022

Attendu que la Municipalité a adhéré à la vision stratégique de développement de la Corporation de développement de Saint-Damien lors de la séance du conseil du 20 avril 2021 ;

Attendu que la Municipalité s'est engagée à collaborer à la réalisation du plan de développement territorial 2021-2026 rédigé par la Corporation de développement de Saint-Damien en fonction de ses ressources financières, matérielles et humaines ;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est résolu :

Que ce conseil entend tenir les engagements de la Municipalité de Saint-Damien et appuie le Corporation de développement de Saint-Damien en sa demande de soutien financier via le programme « Fonds régions et ruralité Volet 2 », auprès de la MRC de Matawinie, afin de financer le projet de la refonte de l'image de marque et de la création d'un plan d'attractivité.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 1^{er} mars 2022

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

64-03-2022

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 35.

Pierre Charbonneau
Maire

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe